



MAIRIE DE METEREN

Conseil Municipal du 28 avril 2021

Compte-rendu

Présents : Mmes et MM. Elizabeth BOULET, Benoît FACHE, Dorothée PINCHON, Jean-Michel VERRIER, Stéphanie DESCAMPS, Patrick DEBRUYNE, Marylène CLEENEWERCK, Emmanuel WECKSTEEN, Chantal RAES, Dominique PONSEEL, Catherine DUNABIN, Hélène BLERVAQUE, Christophe GOMBERT, Nathalie LAUWERIER, Sylvie POLLET, Isabelle BENEZECH, Damien HERREMAN.

Absents excusés : MM. Elie LOUCHART-DETHOOR (pouvoir à Elizabeth BOULET), Marc BEDELE.

Communications du Maire

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions suivantes :

1) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et de leurs avenants, dans la limite de 90 000 €HT pour les fournitures et services et 500 000 €HT pour les travaux :

Date	Nature du marché	Titulaire	Montant HT
25/03/2021	Menuiseries intérieures et châssis fenêtres étage maison 89 rue des écoles	VLAEMINCK (Méteren)	8 330,00 €
29/03/2021	Réfection et élargissement trottoirs rue de l'Haeghedoorne	EUROVIA (Dunkerque)	63 636,40 €
06/04/2021	Mobilier bibliothèque - médiathèque	DPC (Bressuire)	10 757,06 €
21/04/2021	Remise en état terrain enherbé + traitement résurgences espace sportif	JARBEAU (Bailleul)	15 793,28 €

2) Délivrance ou reprise de concessions au cimetière :

Date	Durée	Type	Cimetière	Titulaire	Bénéficiaires
22/03/2021	15 ans	terrain	Bourg	M. HOUVENAGHEL	M. & Mme HOUVENAGHEL-COUSIN

Modifications des statuts de la CCFI

Vu l'arrêté préfectoral du 24 avril 2015 portant adhésion de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure au SMICTOM de la région des Flandres pour le compte des communes de Cäestre, Ebblinghem, Hondeghem, Lynde, Renescure, Sercus et Staple, considérant de plus qu'il était antérieurement prévu dans les statuts que la Communauté de Communes de Flandre Intérieure exerce directement la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement) pour le compte des communes de Blaringhem, Boëseghem, Morbecque, Steenbecque, et Thiennes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE D'APPROUVER** l'adhésion des communes de Blaringhem, Boëseghem, Morbecque, Steenbecque, et Thiennes au SMICTOM des Flandres à compter du 1er janvier 2021 et la modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en découlant.

D'autre part, vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite Loi LOM, considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de Flandre Intérieure de prendre la compétence « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code » dans son intégralité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE D'APPROUVER** la prise de la compétence relative à « l'organisation de la mobilité » - Modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et la modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en découlant.

Travaux en mairie - convention de mise à disposition de locaux

Considérant que, pendant les travaux de rénovation de la mairie qui auront lieu pendant un an à compter de septembre 2021, l'intégralité du bâtiment doit être vidé et les services déménagés, considérant la proposition de mise à disposition de locaux et de matériel par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, propriétaire de bureaux rue de l'Haeghedoorne à Méteren, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition de mise à disposition de locaux par la CCFI rue de l'Haeghedoorne et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative à cette mise à disposition.

Groupement de commandes pour l'achat d'énergie du SIECF

Considérant que la commune de Méteren est déjà membre du groupement de commandes du SIECF TE Flandre depuis 2018 et que le marché se termine le 31 décembre 2021, considérant que le SIECF TE Flandre (Coordonnateur

du groupement) propose aux collectivités du territoire, le renouvellement de ce groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la Convention de groupement de commandes et **DONNER** tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Plan France Relance - demandes de subventions

Vu l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, considérant que les dépenses nécessaires à l'acquisition d'un socle numérique ont été estimées comme suit :

	Volet équipement	Volet services et ressources numériques
Ecole Fabre d'Eglantine	7 500,00 € TTC	1 400,00 €
Ecole Sainte Marthe	7 500,00 € TTC	1 400,00 €

Considérant que ces dépenses participent à la transformation numérique des écoles, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** la réalisation des dépenses nécessaires à l'acquisition d'un socle numérique comme repris ci-dessus, **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du plan de relance au titre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles primaires et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention.

De plus, vu l'appel à projet pour le développement d'une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires, considérant que le montant subventionnable pour la commune de Méteren est plafonné à 16 350 € HT, considérant que des acquisitions de nouveaux matériels participent à l'engagement de la commune de revenir à une gestion directe de la production des repas à compter de septembre 2021, dans une démarche durable et de développement de l'approvisionnement en produits locaux, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** la réalisation des acquisitions nécessaires au développement d'une alimentation saine, durable et locale dans la restauration scolaire, **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du plan de relance au titre de l'appel à projet pour le développement d'une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention.

Enfin, vu le dispositif d'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales proposé par le Centre National du Livre, vu la délibération n°DL2021-10 du 27 janvier 2021, par laquelle le Conseil Municipal, dans le cadre d'un plan de relance culturel communal, soutient les librairies locales en inscrivant une augmentation des sommes dédiées au budget 2021 et sollicité le fonds de soutien de la DRAC, considérant que la bibliothèque municipale de Méteren fait partie du réseau intercommunal de Bibliothèque « La Serpentine », le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **CONFIRME** le budget d'acquisition de livres imprimés en 2021 à hauteur de 8 000 €, **SOLLICITE** l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques proposée par le Centre National du Livre, à hauteur de 30% des dépenses d'acquisition de livres imprimés, **DIT** que le dossier de demande de cette subvention sera monté par le coordinateur du réseau de lecture publique « La Serpentine » dans la cadre d'une demande mutualisée pour le territoire couvert par ce réseau, et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention.